



## Information

Soleure, le 12 juillet 2016

Evolution des coûts de la santé en 2016 et 2017

### **Forte croissance des coûts des médicaments et des prestations fournies par les médecins**

**santésuisse table pour l'année 2016 sur une hausse des dépenses de santé de près de 3,5% par personne assurée. La croissance la plus forte devrait concerner les médicaments et les médecins en pratique privée. L'absence de baisse des prix est responsable de la progression des coûts des médicaments. Par ailleurs, le nombre de patients soignés par les médecins a augmenté davantage que la croissance démographique. Une augmentation de 3,5% des dépenses de santé est également escomptée pour 2017.**

santésuisse a analysé l'évolution des coûts en 2015 et durant les premiers mois de l'année 2016. Ses calculs tablent sur une hausse de près de 3,5% des dépenses de santé dans l'assurance obligatoire des soins. Comme l'an passé, ce sont les médicaments et les soins ambulatoires des médecins et des hôpitaux dont l'impact pèse le plus sur les coûts.

#### **Davantage de consultations et de traitements coûteux**

Le nombre de consultations médicales a augmenté davantage que la croissance démographique, ce qui a provoqué une augmentation du volume des prestations dans ce domaine. Au niveau des médicaments, la décision du Conseil fédéral de renoncer à adapter les prix en 2015 et 2016 a eu un impact sur les coûts. La baisse des coûts enregistrée ces dernières années n'interviendra donc à nouveau qu'en 2018 après la reprise des adaptations périodiques de prix.

#### **Les adaptations de la clé de répartition stabilisent les coûts des hôpitaux**

En 2016, plusieurs cantons augmenteront de nouveau la clé de répartition pour l'attribution des coûts des séjours hospitaliers stationnaires. Cela signifie que la part des cantons financée par les impôts sera augmentée jusqu'à 55% au minimum d'ici début 2017 et que la part financée par les primes sera limitée à 45%. Compte tenu de ces adaptations, les coûts des hôpitaux pris en charge par l'assurance de base restent stables.

#### **Les primes reflètent les coûts de la santé**

En se basant sur une croissance des coûts de 3,5% en 2016 et 2017, santésuisse mise pour 2017 sur une augmentation moyenne des primes de l'ordre de 4 à 5%. Des écarts vers le haut ou le bas sont possibles selon le canton de résidence, la région de prime, l'assureur-maladie et le modèle d'assurance ainsi que la franchise choisie. Cette hausse contient aussi les frais administratifs des assureurs-maladie qui ne représentent en moyenne que 5% dans l'assurance obligatoire des soins.

*Association faitière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.*

**Pour tout renseignement:**

Verena Nold, directrice de santésuisse, téléphone 079 291 06 04

Kaempf Christophe, porte-parole, téléphone 032 625 41 56 / 079 874 85 47,  
[christophe.kaempf@santesuisse.ch](mailto:christophe.kaempf@santesuisse.ch)

Vous pouvez consulter ce communiqué de presse sur Internet sous: [www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)